



CRITERES D'ACCES AU STAGE

Procédure de sélection :

La sélection se fera sur base des classements LBFA indoor 2024-2025 (du 1^{er} novembre 2024 au 31 mars 2025) et outdoor 2025 (à partir du 1^{er} avril, et du 1^{er} janvier pour les lancers longs, jusqu'au 1^{er} juin 2025 inclus), par discipline et par catégorie.

Les classements ne sont valables que pour les épreuves reprises au programme des championnats LBFA, de la saison outdoor et dans la catégorie concernée. Toutefois, il sera tenu compte des totaux des épreuves combinées réalisés pendant la période hivernale (du 1^{er} novembre 2024 au 31 mars 2025).

Ordre de priorité :

Le nombre de places est limité (Cf. point suivant) et des priorités seront accordées selon :

1. Le statut ADEPS de l'athlète (Espoir Sportif, Jeune Talent) dans sa discipline de statut.
2. Le classement de l'athlète, en date du 2 juin 2025, au ranking de sa catégorie et de sa discipline.
3. Les impératifs liés à l'hébergement.
4. La date d'inscription via le formulaire.

Nombre de places disponibles :

- Sprint : 7 athlètes.
- Haies : 7 athlètes.
- Demi-fond : 10 athlètes.
- Sauts horizontaux : 7 athlètes.
- Saut à la perche : 7 athlètes.
- Saut en hauteur : 7 athlètes.
- Lancers : 7 athlètes.
- Epreuves combinées : 7 athlètes.

Remarques générales :

La Direction Technique se réserve le droit de sélectionner un athlète qui n'a pas satisfait aux critères de sélection.

La Direction Technique se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète qui a satisfait aux critères de sélection, pour des raisons organisationnelles.